/loréac

Jn recours en justice contre le projet éolien



les riverains et membres des associations opposés au projet éolien à la mairie e Moréac, en février 2020, à l'issue de l'enquête publique. PHOTO: VENT DE PANIQUE 56

e vent continue de se lever contre reçu mardi 29 décembre. éolien à Moréac. La municipalité, association Vent de panique 56, la ociété pour la protection des paysaes et de l'esthétique de la France SPPEF), association nationale repréentée par sa déléguée du Morbihan, nne-Marie Robic, ainsi que des riveains moréacois, viennent de dépoer, dans la semaine du 21 au 7 décembre, un recours devant la our administrative d'appel de Nanes contre l'arrêté du préfet du Morbian autorisant la construction de eux éoliennes, à Moréac.

Ils dénoncent un « déni de démocratie »

'arrêté en date du 28 août 2020 autorise la construction de deux oliennes de 180 m de hauteur et un oste de livraison », dans la commue, précisent les requérants, dans un ommuniqué de presse commun

Une enquête publique avait donné un avis défavorable au projet en février 2020. « Le préfet a donné son accord à la suite de l'enquête publique, s'insurge Noël Le Breton, président de Vent de panique 56. L'ARS avait aussi donné un avis négatif tout comme les élus locaux. C'est un déni de démocratie. »

Les justiciables font par ailleurs valoir que, selon eux, implanter « des éoliennes de 180 m de haut à 500 m des habitations est d'une démesure inacceptable ».

Les requérants « s'étonnent » par ailleurs de devoir déposer leur requête directement devant la Cour administrative d'appel, déàsormais juridiction compétente et non plus auprès des tribunaux administratifs. Pour autant, Noël Le Breton s'attend « à plus d'un an de procédure ».

Aurélie DUPUY.